Mairie de VIGOULET AUZIL Place André MARTY 31320 VIGOULET AUZIL Tél. 05.61.75.60.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération a été publiée, conformément à l'article 2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, par affichage à la porte de la mairie.

Le 2 juillet 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni au Centre culturel sur convocation régulière en date du 26 juin 2020 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : C. BAYOT, G. BOMSTAIN, V. BOUSQUET, M. COCHE, X. de BOISSEZON, P. ESPAGNO, B. GODIN, B. MARET, K. MISTOU, C. PARISOT, S. RICCI, J. SEGERIC, R. TISSEYRE, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents:

Secrétaire de séance: S. RICCI

MODIFICATION DES TARIFS ALAE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bertrand GODIN de présenter ce point à l'ordre du jour.

Après les explications de la commission des finances rapportées par Monsieur Bertrand GODIN, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver la grille des tarifs de l'ALAE de Vigoulet-Auzil suivante :

Quotient Familial CAF	Tarifs mensuels applicables au 01/09/2020
De 0 à 499	20 €
De 500 à 699	24 €
De 700 à 999	29 €
De 1 000 à 1 299	32 €
De 1 300 à 1 499	35 €
De 1 500 à 1 999	40 €
De 2 000 à +	45 €
Extérieurs	48 €

La facturation s'effectue mensuellement ou trimestriellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents et représentés cette résolution.

Pour extrait certifié conforme le 3 juillet 2020

Le Maire de VIGOULET-AUZIL

Jacques SEGERIC